

Avis technique

Recyclabilité d'une feuille pour emballage alimentaire



DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Arjowiggins Chartham Limited
	Date de la demande	Juillet 2019
	Dénomination	Clearpack
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Beurre
	DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	
	Forme	Feuille
	Dimension	Format A4
	Contenance	Non précisé
	Grammage papier	Non précisé
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier – carton
	Système de fermeture	Aucun
	Type d'encre/ vernis	Testé non encré
	Type de colle	Aucun
	COMPOSITION DU CORPS DE L' EMBALLAGE	
	Papier-carton	100 %
	Plastiques	0 %
	Aluminium	0 %
Acier	0%	
Autre	0 % - absence de couchage	
→ Élément fibreux		
AVIS REFERENTS		
-		

PRE-REQUIS

- Le présent avis porte sur la recyclabilité du matériau tel qu'il a été transmis pour la réalisation du test de recyclabilité. Il ne présume pas de la recyclabilité de l'emballage fabriqué à partir de ce matériau et pouvant intégrer des composants non fibreux impactant potentiellement les conclusions de cet avis.
- L'emballage final devra être constitué de plus de 50 % (en poids) de fibres de cellulose pour relever donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES ÉVALUÉES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIÈRES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Les emballages Clearpack se désintègrent très facilement dans les conditions industrielles de pulpage. L'étape de classage ne génère pratiquement pas de rejets. La pâte classée peut être utilisée pour la fabrication de papier sur machine industrielle.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette feuille au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour la feuille de papier Clearpack selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

Le CEREC recommande pour la conception d'un emballage à partir de ce matériau :

- D'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- D'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales.
- D'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process
- D'éviter ou de limiter l'utilisation d'autres matériaux tout en veillant à leur bonne séparabilité et à l'absence ou la limitation de leur fragmentabilité

VALIDATION



Seheno RATSIMBAZAFY



Christian PICARD